



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

Affaire n° 10-20220730

**Acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles et centres médico scolaires**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 22 juillet 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Leichnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

### Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 10-20220730**

**Acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles et centres médico scolaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juillet 2022,

**Vu** le rapport n°10-20220730 présenté au Conseil municipal du 30 juillet 2022,

**Considérant** la passation d'un marché pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles et centres médico-scolaires (3<sup>e</sup> procédure), décomposé en 4 lots :

- lot 1 – Mobiliers de classe
- lot 2 – Tableaux, affichages, chevalets
- lot 3 – Mobilier de rangement
- lot 4 – Mobiliers de bureaux

**Considérant** les accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

**Considérant** la consultation qui a fait l'objet d'une publication locale au JIR du 22 avril 2022,

**Considérant** le financement des prestations sur fonds propres communaux,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité,**

**Article 1** La passation des accords-cadres avec les candidats retenus pour les lots 1, 2, 3 et 4, comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>
Mobiliers de classe Lot n°1	ABCD Mobilier de Bureau Immeuble Le Quartz 216 boulevard Jean Jaurès 4e étage – bureau 9 97490 Sainte Clotilde	100 000,00 €

<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>
Tableaux, affichages, chevalets Lot n°2	MOBIRO 20 Rue de l'Etang 97450 Saint Louis	10 000,00 €
Mobiliers de rangement Lot n°3	MOBIRO 20 Rue de l'Etang 97450 Saint Louis	75 000,00 €
Mobiliers de bureaux Lot n°4	MOBIRO 20 Rue de l'Etang 97450 Saint Louis	15 000,00 €

**Article 2** La dépense correspondante sera imputée au chapitre 21, compte 2184,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**